

**SOUS EMBARGO JUSQU'AU 22 FÉVRIER 2021 À  
09.30 h 00 HEC**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
22 février 2021

## **Utilisation abusive du transport par conteneurs pour le commerce de contrefaçons**

- **Le transport maritime représente la plus grande part de la valeur des contrefaçons**
- **56 % de la valeur totale des produits de contrefaçon saisis sont expédiés dans des conteneurs**
- **Les principaux envois de produits de contrefaçon proviennent d'Asie orientale, en particulier de Chine et de Hong Kong (Chine)**
- **80 % du commerce international est assuré par le transport maritime**

Une nouvelle étude de l'EUIPO et de l'OCDE analyse l'ampleur de l'utilisation abusive du transport maritime conteneurisé pour le commerce de produits de contrefaçon. Elle montre que le transport maritime reste un canal très important pour le transport de produits de contrefaçon, la Chine étant la principale source des contrefaçons saisis dans des conteneurs.

Le transport maritime représente plus de 80 % de toutes les marchandises échangées au niveau international. Les porte-conteneurs augmentent l'efficacité et réduisent les coûts du commerce international, mais ils peuvent également donner lieu à une utilisation abusive pour transporter des produits de contrefaçon. Les saisies de produits de contrefaçon expédiés par conteneurs représentent une proportion relativement faible du nombre total des saisies, mais elles comptent pour 56 % de la valeur totale des contrefaçons saisis.

La Chine est la principale source de produits de contrefaçon expédiés par transport maritime conteneurisé, représentant 79 % de la valeur totale des conteneurs renfermant des contrefaçons saisis dans le monde entier.

Le commerce mondial de produits de contrefaçon affichait une valeur totale de 460 milliards d'EUR en 2016, soit environ 3,3 % du commerce mondial. Les produits de contrefaçon représentaient 6,8 % des importations de marchandises dans l'UE en provenance de pays tiers, pour une valeur de 121 milliards d'EUR.

L'étude examine:

- quels types de produits de contrefaçon sont commercialisés dans des conteneurs;
- où ces contrefaçons sont produites;
- quels sont les marchés géographiques ciblés;
- quels ports d'entrée sont le plus souvent utilisés pour les conteneurs de produits de contrefaçon;
- la manière dont on parvient à transporter ces produits dans des porte-conteneurs sans qu'ils soient interceptés.

Les envois expédiés par voie maritime concernent tous les types de produits de contrefaçon, allant des équipements électroniques de grande valeur aux articles en cuir, vêtements, cosmétiques, jouets et jeux, ainsi qu'aux produits et équipements pharmaceutiques.

Par exemple, le commerce mondial de dispositifs électroniques et d'équipements électriques contrefaits a été évalué à 125 milliards d'EUR en 2016, ce qui représente plus de 5,6 % du commerce total de ces produits. Près de la moitié (49 %) de la valeur totale des produits électroniques contrefaits saisis a été transportée par voie maritime.

Les problèmes recensés dans le rapport incluent la nécessité de faire des contrefaçons une priorité essentielle pour les agents des douanes, qui devraient disposer de techniques et d'outils de recherche et d'inspection mieux adaptés à la détection de contrefaçons. Au fil des ans, le commerce international s'est considérablement développé, avec pour corollaire inévitable l'augmentation du commerce de produits de contrefaçon.

La croissance du volume global des échanges et l'augmentation de la capacité des plus grands navires font peser une charge supplémentaire sur les douanes. Le balayage aux rayons X ou gamma des conteneurs peut être un moyen efficace de détecter d'autres types de cargaisons illégales, telles que les stupéfiants, les armes ou le trafic d'espèces sauvages. Il ne se révèle cependant pas efficace pour détecter des produits de contrefaçon, pour lesquels l'inspection physique est le seul outil efficace.

Moins de 2 % des conteneurs sont inspectés physiquement, ce qui donne aux réseaux criminels d'importantes possibilités d'abuser de ce canal essentiel de la chaîne d'approvisionnement.

Commentant le rapport, le directeur exécutif de l'EUIPO, M. **Christian Archambeau**, a déclaré:

*«L'inquiétude accrue suscitée par la contrefaçon d'équipements de protection individuelle et de médicaments résultant de la crise de la COVID-19 a ouvert la voie à des progrès significatifs dans la lutte contre ce commerce illicite. Nous avons besoin d'efforts concertés pour lutter contre les contrefaçons de toutes sortes, quelle que soit la voie qu'elles empruntent, en conteneurs par le transport maritime, ou en petits colis postaux. Les contrefaçons nuisent au*

*commerce légitime, sont souvent dangereuses et doivent redevenir une priorité dans le cadre de la lutte contre la criminalité internationale».*

## **À PROPOS DE L'EUIPO**

L'[Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle](#) (EUIPO) est une agence décentralisée de l'UE, établie à Alicante (Espagne). Il gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) et des dessins et modèles communautaires enregistrés (DMC), qui garantissent une protection de la propriété intellectuelle dans tous les États membres de l'UE. L'EUIPO mène également des activités de coopération avec les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle de l'Union européenne.

L'[Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle](#) a été créé en 2009 dans le but de soutenir la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle et de contribuer à lutter contre la menace croissante des atteintes aux droits de propriété intellectuelle en Europe. Il a été transféré à l'EUIPO le 5 juin 2012 par le règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil.

## **Contacts Presse**

### **Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle**

Chef du service «Communication»

Tél.: +34 965139882